

VILLE DE
Launaguet

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION

Le Maire de la Commune de Launaguet,

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de madame Mélanie BRANCO en qualité de conseillère municipale,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, **il convient de donner délégation à Madame Mélanie BRANCO, conseillère municipale,**

1

- ARRÊTE -

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Mélanie BRANCO, conseillère municipale, est déléguée pour intervenir à partir du 1^{er} septembre 2026, dans les domaines suivants : la comptabilité.

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Le suivi des régies comptables,
- Le suivi et la gestion des impayés,
- Le suivi et la gestion des dossiers de demande de subventions

Article 2 : Madame Mélanie BRANCO sera également en charge du suivi des contrats et marchés publics d'assurances, ainsi que des sinistres.

Article 3 : Madame Mélanie BRANCO assurera l'instruction et le suivi des dossiers mentionnés à l'article 1.

Article 4 : Il est rappelé que seul, Monsieur le Maire demeure l'autorité territoriale en charge des agents de la collectivité.

Article 5 : Le Maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Launaguet, le 27 août 2026

Notifié à l'intéressée le
Signature :

Georges DENEUVILLE
Maire

